

Brossis-Terms-of-Use-FR

Conditions d'utilisation de Brossis

Date d'entrée en vigueur : 25 août 2026

Les présentes Conditions d'utilisation (les « Conditions ») régissent votre accès et votre utilisation de la plateforme Brossis, de la Mini App Telegram et des services associés (collectivement, le « Service »), exploités par Brothers & Sisters (« Brossis », « nous » ou « notre »), enregistrée dans l'État de Washington, aux États-Unis. En créant une adhésion, en connectant un portefeuille ou en utilisant de toute autre manière le Service, vous acceptez d'être lié par les présentes Conditions.

Si vous n'acceptez pas ces Conditions, n'utilisez pas le Service.

1. Admissibilité

1.1 Vous devez être âgé de 18 à 65 ans inclus et avoir la capacité juridique de conclure un contrat contraignant pour devenir membre.

1.2 Vous devez effectuer une vérification d'identité via Didit, un prestataire tiers de vérification d'identité, comprenant une vérification de pièce d'identité officielle et une vérification de vivacité, avant que votre adhésion ne soit activée. Cette vérification sert également à confirmer que vous répondez à la condition d'âge énoncée à la Section 1.1.

1.3 Brossis est conçu comme une plateforme « une personne, une adhésion ». Vous ne pouvez pas détenir plus d'une adhésion active, et vous ne pouvez pas créer une adhésion au nom d'une autre personne sans sa connaissance et son consentement.

1.4 L'adhésion peut ne pas être disponible pour les résidents de certaines juridictions où la participation au Service enfreindrait la législation locale. Il vous incombe de déterminer si vous êtes légalement autorisé à utiliser le Service à l'endroit où vous résidez.

2. Nature du Service

2.1 Brossis est une communauté d'entraide gérée par ses membres. Il ne s'agit **pas** d'un produit d'assurance, d'un produit d'investissement ou d'une garantie financière. L'aide funéraire communautaire est discrétionnaire, soumise aux conditions ci-dessous, et ne constitue pas un droit contractuel à un versement fixe.

2.2 L'adhésion nécessite une contribution initiale de 35 USDT, comprenant : - un solde de 25 USDT au Fonds de réserve communautaire, destiné à soutenir le fonds d'aide communautaire ; et - une cotisation annuelle de 10 USDT, qui finance les opérations de la plateforme, les coûts de vérification d'identité et le programme de parrainage.

2.3 La cotisation annuelle n'est pas remboursable. Le solde du Fonds de réserve communautaire est remboursable en cas de résiliation de l'adhésion, déduction faite de toute part déjà utilisée pour soutenir des paiements d'aide approuvés à d'autres membres.

2.4 Les membres sont tenus de maintenir leur solde du Fonds de réserve communautaire en règle et de le reconstituer à mesure qu'il s'épuise en raison des paiements d'aide communautaire.

3. Période d'attente

3.1 Un membre doit maintenir une année complète et continue d'adhésion active avant que son représentant familial désigné ne devienne éligible pour soumettre une demande d'aide communautaire en son nom.

3.2 Si un membre décède avant d'avoir terminé cette période d'attente d'un an, aucun paiement d'aide communautaire ne sera effectué au nom de ce membre, quelles que soient les circonstances du décès.

3.3 Brossis se réserve le droit de déterminer, à sa discrétion raisonnable et conformément à ses

règles de gouvernance publiées, si la période d'attente a été respectée.

4. Demandes d'aide communautaire

4.1 Chaque membre doit désigner un représentant familial au moment de l'activation de son adhésion. Le représentant familial est la personne autorisée à soumettre une demande d'aide et à recevoir tout paiement approuvé au nom du membre.

4.2 Après le décès d'un membre, le représentant familial doit soumettre une demande d'aide accompagnée des documents justificatifs requis (par exemple, un certificat de décès ou équivalent).

4.3 Les demandes d'aide sont soumises à un examen administratif et documentaire, suivi d'un examen selon le processus du Conseil de gouvernance décrit à la Section 7. Un nombre minimum d'approbations du Cercle de révision, tel que défini dans les règles de gouvernance de Brossis, est requis avant l'autorisation de tout paiement.

4.4 Le montant maximal de l'aide est de 10 000 USDT pour chaque membre, quelle que soit sa région de résidence, sous réserve des règles de Brossis alors en vigueur.

4.5 Brossis se réserve le droit de refuser, réduire, retarder ou annuler tout paiement d'aide lorsque la documentation requise est incomplète, frauduleuse, contestée, ou lorsque la demande ne satisfait pas autrement aux présentes Conditions ou aux règles de gouvernance applicables.

4.6 Les paiements approuvés sont versés en USDT via un portefeuille multisignature, et le hachage de transaction associé est enregistré.

5. Portefeuille, identité et sécurité du compte

5.1 Vous êtes responsable de la connexion d'un portefeuille compatible TON que vous possédez et contrôlez, ainsi que du maintien de la sécurité de vos identifiants de portefeuille, de vos clés privées et de votre compte Telegram. Brossis n'a pas accès aux clés privées de votre portefeuille et ne peut pas les récupérer.

5.2 Vous êtes responsable de l'exactitude des informations que vous soumettez, y compris les informations de vérification d'identité et les coordonnées de votre représentant familial désigné.

5.3 Vous pouvez modifier votre portefeuille connecté ou votre représentant familial désigné, sous réserve d'un processus d'examen et d'une période d'attente destinés à empêcher les modifications non autorisées ou précipitées.

6. Programme de parrainage

6.1 Les membres actifs peuvent partager un code de parrainage. Lorsqu'une personne parrainée complète la vérification d'identité et devient membre actif, le membre parrain reçoit une récompense de parrainage de 3 USDT, versée sur son portefeuille connecté.

6.2 Brossis peut modifier, suspendre ou résilier le programme de parrainage, ou refuser de verser une récompense de parrainage lorsqu'elle soupçonne raisonnablement une fraude, un autoparrainage ou un abus.

7. Gouvernance

7.1 Brossis est supervisée par un Conseil de gouvernance de neuf sièges, composé de trois représentants fondateurs, trois représentants des membres et trois conseillers indépendants.

7.2 Les décisions de gouvernance courantes nécessitent l'approbation d'au moins 5 des 9 membres du Conseil. Les décisions majeures — y compris les modifications des montants d'aide, des frais, des conditions de parrainage ou des présentes Conditions — nécessitent l'approbation d'au moins 6 des 9 membres du Conseil.

7.3 Brossis peut modifier périodiquement les présentes Conditions, la cotisation d'adhésion, la contribution au Fonds de réserve communautaire, les montants d'aide ou la période d'attente, sous réserve des seuils d'approbation de gouvernance ci-dessus. Les changements importants seront communiqués aux membres via le Service. La poursuite de l'utilisation du Service après l'entrée en vigueur d'une modification vaut acceptation des Conditions révisées.

8. Résiliation et annulation de l'adhésion

8.1 Vous pouvez résilier votre adhésion à tout moment via le Service. Après résiliation, le solde de votre Fonds de réserve communautaire, déduction faite de toute part déjà utilisée pour soutenir des paiements d'aide approuvés à d'autres membres, sera restitué sur votre portefeuille connecté.

8.2 Brossis peut suspendre ou résilier une adhésion, sans remboursement de la cotisation annuelle, si elle détermine raisonnablement qu'un membre a enfreint les présentes Conditions, fourni des informations frauduleuses, détenu plusieurs adhésions, ou adopté un comportement abusif envers le Service ou d'autres membres.

8.3 La résiliation de l'adhésion met fin à l'admissibilité à toute future demande d'aide communautaire, y compris toute demande n'ayant pas encore terminé la période d'attente requise ou le processus d'examen au moment de la résiliation.

9. Avertissements

9.1 LE SERVICE EST FOURNI « EN L'ÉTAT » ET « SELON DISPONIBILITÉ », SANS GARANTIE D'AUCUNE SORTE, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS LES GARANTIES DE QUALITÉ MARCHANDE, D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER OU DE NON-CONTREFAÇON.

9.2 Brossis ne garantit pas qu'un niveau spécifique d'aide communautaire sera disponible à un moment donné. Les montants d'aide dépendent du solde global du Fonds de réserve communautaire et sont soumis au processus d'examen et d'approbation décrit ci-dessus.

9.3 Brossis n'est ni une banque, ni un établissement de transfert de fonds, ni un assureur, et rien dans le Service ne doit être interprété comme une garantie de performance future, de solvabilité ou de paiement.

9.4 Les actifs numériques, y compris l'USDT, comportent des risques inhérents, notamment la volatilité des prix, le risque lié aux contrats intelligents et le risque de perte dû à des problèmes de réseau blockchain échappant au contrôle de Brossis. Vous acceptez ces risques en utilisant le Service.

10. Limitation de responsabilité

10.1 Dans la mesure maximale permise par la loi applicable, Brossis, ses dirigeants, les membres du Conseil de gouvernance et ses affiliés ne pourront être tenus responsables de dommages indirects, accessoires, spéciaux, consécutifs ou punitifs, ni de toute perte de fonds, de données ou de clientèle, découlant de ou liés à votre utilisation du Service.

10.2 Dans la mesure maximale permise par la loi applicable, la responsabilité totale cumulée de Brossis envers vous pour toute réclamation découlant de ou liée aux présentes Conditions ou au Service n'excédera pas le montant total des frais que vous avez versés à Brossis au cours des douze (12) mois précédant la réclamation.

11. Indemnisation

Vous acceptez d'indemniser et de dégager de toute responsabilité Brossis ainsi que ses dirigeants, les membres du Conseil de gouvernance et ses affiliés contre toute réclamation, dommage, responsabilité et dépense (y compris les honoraires d'avocat raisonnables) découlant de votre utilisation du Service, de votre violation des présentes Conditions, ou de votre atteinte aux droits d'un tiers.

12. Règlement des différends et droit applicable

12.1 Les présentes Conditions sont régies par les lois de l'État de Washington, aux États-Unis, sans égard à leurs principes de conflit de lois.

12.2 Tout différend, réclamation ou litige découlant de ou lié aux présentes Conditions ou au Service sera résolu exclusivement par arbitrage contraignant, plutôt que devant un tribunal, sauf que chaque partie peut porter une réclamation individuelle devant un tribunal des petites créances lorsque cela est possible. L'arbitrage sera mené de façon individuelle et non sous forme d'action collective, conjointe ou représentative. [Espace réservé — insérez l'organisme d'arbitrage choisi]

(par exemple, AAA ou JAMS), les règles applicables, le siège/lieu de l'arbitrage et la langue de la procédure, en consultation avec un conseiller juridique.]

13. Dispositions diverses

13.1 Si une disposition des présentes Conditions est jugée inapplicable, les dispositions restantes demeureront pleinement en vigueur.

13.2 Les présentes Conditions, ainsi que la Politique de confidentialité, constituent l'intégralité de l'accord entre vous et Brossis concernant le Service.

13.3 Le fait que Brossis ne fasse pas valoir un droit ou une disposition des présentes Conditions ne sera pas considéré comme une renonciation à ce droit ou à cette disposition.

14. Contact

Les questions concernant les présentes Conditions peuvent être adressées à : info@brossis.org.